

Sécheresse - Et si l'eau manquait durablement ?

CORRÈZE - Les années passent, et la situation s'aggrave pour les cours d'eau du département. Entre les épisodes de sécheresse, le déficit de pluviométrie et les pressions liées à l'activité humaine, la ressource s'amenuise au point d'alarmer les agents du Syndicat mixte pour l'aménagement de la Vézère.

Il y a ce que l'œil observe : des arbres assoiffés se délestant de leurs feuilles, des filets d'eau stagnant dans le lit des rivières et des ruisseaux réduits à l'état de flaques – quand ils ne sont pas carrément asséchés. Et puis il y a les chiffres avancés par le Syndicat mixte pour l'aménagement de la Vézère (SIAV) qui veille sur les ressources en eau de l'Agglo de Brive, du Pays de Lubersac-Pompador et des communes de Chamboulive et de Pierrefitte. « Nous effectuons des relevés hebdomadaires¹ sur quinze cours d'eau et seize stations », expose Guillaume Bornet, agent au sein du SIAV, qui constate avec dépit : « Ces mesures prouvent que nos étiages sont de plus en plus longs, sévères et précoces. Ce qui était exceptionnel devient fréquent, pour ne pas dire courant sur notre territoire. » L'étiage, cette période durant laquelle le débit moyen d'un cours d'eau est réduit de 80 %, est source de bien des inquiétudes depuis les années 2010. Si, en théorie, ce phénomène n'a rien d'anormal – il est même typique de la saison estivale –, il n'a eu de cesse de s'intensifier pour atteindre des extrêmes cette année. « Sept cours d'eau² ont atteint leur plus bas débit depuis que nous effectuons nos relevés, c'est-à-dire depuis 2014 », note tristement Guillaume Bornet. « Certains ruisseaux étaient en flaque dès le 2 juin, et plus de la moitié des stations faisaient l'objet d'une mise en péril fin juillet. » La faute au réchauffement climatique ? Oui, mais pas seulement. L'activité humaine a aussi sa part de responsabilité...

La pluie au cœur des débats

Impossible de le nier : la température moyenne à la surface de la Terre ne cesse d'augmenter, perturbant du même coup la fréquence et l'intensité des précipitations pluvieuses. Or, insiste



N'en déplaise à Apollinaire, l'eau de la Tourmente ne coule plus sous le pont de pierre... - © SIAV

Guillaume Bornet, « le débit des cours d'eau corréziens dépend à 100 % de ces précipitations. Nous n'avons pas de nappes phréatiques : les sources et les zones humides constituent nos seules réserves en eau ». Des réserves tributaires de la pluie, donc, et des nuages qui lâcheraient de moins en moins d'averses sur le Pays vert. « Entre le 1^{er} octobre 2018 et le 31 mai 2019, la station de Brive Laroche relevait un déficit en eau de 52,2 millimètres ; aux mêmes dates cette année, le déficit pluviométrique était de 123,3 millimètres, soit plus du double », appuie Guillaume Bornet, tableau à la main. Son collègue, Mathias Roux, tempère : « Globalement, le niveau des précipitations observées est assez stable d'une année sur l'autre. En revanche, les pluies sont moins régulières qu'avant. » Sur ce point, tous s'entendent : depuis quelques années, il pleut moins souvent mais plus fortement en Corrèze, ce qui, par un effet de ruisellement, ne profite pas forcément au milieu naturel. « En outre, les périodes de sécheresse renforcent le phénomène d'évapotranspiration des plantes, des sols, etc. Cette eau finira forcément par retomber sous forme de précipitations

– c'est le principe même du cycle hydrologique. Mais la question est de savoir où, quand, et comment ? » Rien ne garantit que la Corrèze profite de ces averses. Un argument en défaveur des étangs.

De trop nombreux étangs ?

Avec cinq mille kilomètres de cours d'eau et quatre mille « grands » étangs (supérieurs à mille mètres carrés), le département corrézien compte en moyenne près d'un plan d'eau par kilomètre de rivière ou d'affluent. Généralement aménagées à des fins agricoles, ces retenues d'eau ne sont pas sans accentuer les phénomènes précédemment décrits : une eau stagnante s'évapore plus vite, se réchauffe plus facilement et s'oxygène moins bien qu'une eau vive, impactant la quantité et la qualité de la ressource naturellement disponible sur le territoire. Ainsi, entre la période 1961-1990 (durant laquelle nombre de zones humides ont été transformées en étangs) et la période 1991-2020, le débit moyen des cours d'eau a baissé de 11 %, tandis que le volume d'eau « évapotranspiré »

a augmenté de vingt-deux millimètres par décennie écoulée. Les températures, quant à elles, « peuvent varier de + 8°C entre l'eau qui alimente un étang et celle qui est reversée dans le milieu naturel », soulignent les agents du SIAV. « Elles dépassent parfois les 25°C, seuil léthal pour la truite... » L'écosystème tout entier s'en trouve perturbé. Mais n'allons pas réinterroger les seules pratiques rurales et/ou agricoles. L'expansion des zones urbaines est elle aussi largement critiquée. « L'imperméabilisation des sols a le même effet que le drainage des terres, à savoir l'assèchement des zones humides. » Des zones qui, rappelons-le, constituent l'une des rares réserves en eau dans le département. Le cercle vicieux s'entretient allègrement...

Une indispensable volonté politique

Alors... que faire ? La question occupe (et préoccupe) largement les agents du SIAV. « L'une des priorités serait de protéger et réhabiliter les zones humides », pointent Guillaume Bornet et ses collègues. « Mais cela ne pourra pas se faire sans une volonté politique forte. » Une analyse que partage Daniel Freygefond, président du Syndicat : « La situation est grave. Nous sommes à un carrefour déterminant pour notre avenir et celui de nos enfants. Il nous faut réfléchir autrement, sortir des modèles que nous connaissons. Les élus ont leur rôle à jouer dans ce processus. » À la façon du colibri, les particuliers peuvent également fournir leur part d'effort. « La problématique de l'eau nous concerne tous », souligne Mathias Roux. « Le bassin versant de la Vézère alimente 80 % de la population corrézienne en eau potable. Que ferons-nous si cette ressource devient insuffisante ? » Le SIAV, enfin, entend renforcer ses actions de sensibilisation auprès des collectivités, des agriculteurs et des propriétaires d'étangs, avec pour phare ce constat implacable : « L'eau doit être respectée pour ce qu'elle est : la condition sine qua non à la vie sur Terre. »

Priscille PEYRE

¹ Les relevés du SIAV sont à retrouver sur sa page Facebook.

² La Loyre, la Tourmente sud, la Couze de Larche, le Planchetorte, la Logne, la Tournerie et le Pont Lagorce.

Sécheresse - La population piscicole relativement épargnée

Une nouvelle fois, la saison se termine en queue de poisson pour les pêcheurs de truites corréziens contraints de remettre leurs cannées un peu plus d'un mois avant la fermeture. Depuis le 10 août, un arrêté préfectoral a en effet placé la Corrèze en état de crise sécheresse. De fait, la pêche est interdite sur les cours d'eau classés en première catégorie. L'eau devenue trop chaude et en quantité insuffisante met en danger la vie des salmonidés.

« Globalement, l'interdiction est plutôt bien comprise par nos adhérents qui, naturellement, dès lors qu'ils voient le niveau d'eau baisser délaissent l'activité. À ce jour, aucune infraction à la réglementation n'est à déplorer », se félicite Patrick Chabrilanges, le président de la Fédération départementale de pêche de la Corrèze, qui a vu le niveau de nombre de cours d'eau baisser à vue d'œil.

« Malgré tout, nous n'avons pas enregistré de surmortalité de poissons et ce grâce à des températures d'eau qui n'ont pas dépassé les 18°C. Et, à ce jour, aucune pêche de sauvegarde n'a dû être menée. Profitant de nuits fraîches, de la rosée matinale et des récentes pluies, certains cours d'eau retrouvent même du débit », positive le président.

Une forte reproduction

Un épisode caniculaire qui n'a pas non plus altéré la reproduction de truitelles enregistrées lors des différentes opérations de pêches électriques menées dans le département. Et si les truites ne peuvent plus être capturées dans les rivières de première catégorie, les pêcheurs peuvent toujours se retrouver au bord



Depuis le 10 août, la pêche à la truite dans les cours d'eau de première catégorie est interdite - ©DR

des cours d'eau pour traquer l'écrevisse américaine, de Californie et de Louisiane, espèces classées nuisibles et envahissantes. « La pêche dans les étangs reste elle aussi autorisée. L'occasion de s'adonner à d'autres types de pêche », poursuit Patrick Chabrilanges.

Thibaut FAUVERGUE

Cyanobactéries - Trois plans d'eau corréziens fermés à la baignade



En proie à des problèmes liés à la présence de cyanobactéries, le lac de Ponty à Ussel est fermé à la baignade depuis le début de la saison - © DR

Si les fortes chaleurs incitent encore les Corréziens et les touristes à chercher de la fraîcheur autour des étangs du département, certaines communes ont malheureusement dû y interdire la baignade. En cause, la présence de cyanobactéries qui se sont développées au fur et à mesure que l'eau est montée en température entraînant des risques sanitaires pour les baigneurs. À Ussel, la municipalité a décidé dès le début de la saison de ne pas ouvrir la baignade au lac de Ponty compte tenu des mauvais résultats obtenus les années passées en cyanobactéries et de l'absence d'actions correctives. À Saint-Salvador, la baignade à l'étang du Pré-Chaton n'a pu se dérouler que jusqu'au

15 juillet. Depuis cette date, la baignade, la pêche et les activités nautiques y sont interdites et ce jusqu'à la fin de la saison du fait d'un développement excessif de cyanobactéries avec présence de cyanotoxines (microcystine) pouvant générer des risques sanitaires pour les baigneurs. Même punition du côté de l'étang de l'Abeille à Eygurande où la baignade est interdite, pour les mêmes raisons, depuis le 18 août et ce jusqu'à ce qu'à ce qu'un relevé positif soit effectué. À Beynat, même si la baignade à l'étang de Miel n'est pas fermée, les relevés effectués le 18 août ont révélé une qualité d'eau insuffisante.

Plus d'infos sur www.baignades.sante.gouv.fr.